

GENOWAY

Société Anonyme au capital de 7.622.324,40 euros
Siège social : Technopark 2, 31 rue Saint-Jean-de-Dieu - 69007 LYON
422 123 125 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 26 JUIN 2026**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE
OU PAR PROCURATION****CADRE RESERVE**

Identifiant
Nombre d'actions nominatives
Nombre de voix

ATTENTION**Choisissez [1] ou [2] ou [3]**

Si vous choisissez [2]
Date limite de réception
Le 25 juin 2026 (1 jour ouvré avant la
réunion)

[1] Vous faites confiance au Président et vous l'autorisez à voter en votre nom : dater et signer ce formulaire **sans cocher de case**.

[ou]

[2] Vous souhaitez vous exprimer sur les résolutions : vous devez **cocher une case par ligne, dater et signer**.

Résolution	OUI	NON	ABSTENTION (vote non exprimé)
Première	☐	☐	☐
Deuxième	☐	☐	☐
Troisième	☐	☐	☐
Quatrième	☐	☐	☐
Cinquième	☐	☐	☐
Sixième	☐	☐	☐
Septième	☐	☐	☐
Huitième	☐	☐	☐
Neuvième	☐	☐	☐
Dixième	☐	☐	☐

**Si des amendements ou
des résolutions nouvelles
étaient présentées à
l'Assemblée**

Je fais confiance
au Président qui
votera en mon nom
☐

Je m'abstiens,
ce qui signifie
que je vote contre
☐

Je donne procuration
à
M.....
☐

[ou]

[3] Vous souhaitez qu'une autre personne vote pour vous à l'Assemblée, mettez son nom, datez et signez **sans cocher de case**.

Nom de mon représentant :

Nom, Prénom, Adresse**SIGNATURE**

Veuillez prendre connaissance des instructions figurant au verso

L'Identité de l'actionnaire

L'actionnaire est prié dans tous les cas d'inscrire dans la case destinée à cet effet en bas de la formule ses nom, prénom usuel et domicile ou dénomination et siège social pour les personnes morales qui devront alors préciser les nom, prénom et qualité du signataire.

Le choix de l'actionnaire

RAPPEL : VOUS DEVEZ CHOISIR UNE SEULE DES TROIS FORMULES SUIVANTES

[1] Procuration sans indication de mandat

Le Président de l'Assemblée votera en votre nom dans un sens favorable à l'adoption des résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration ou le Directoire.

- Il vous suffit de dater et signer le formulaire sans remplir [2] et [3].
- Le formulaire devra ensuite être adressé ou remis à la société afin de pouvoir lui parvenir avant la réunion.

[2] Vote par correspondance

Mettre X dans la case choisie afférente à chaque résolution.

ATTENTION : Toute absence d'indication de vote ou tout vote multiple sur une même résolution sera considéré comme un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Pour les amendements et résolutions nouvelles, si vous donnez procuration à une personne autre que le Président de l'Assemblée, celle-ci ne peut être qu'un autre actionnaire ou votre conjoint.

- Il vous suffit, après avoir coché les cases, de dater et signer le formulaire sans remplir [3].
- Le formulaire devra ensuite être adressé ou remis à la société afin de pouvoir lui parvenir avant la date limite de réception figurant sur le bulletin.
- TOUT FORMULAIRE NON PARVENU A CETTE DATE NE POURRA ETRE PRIS EN CONSIDERATION

[3] Procuration spéciale

Un autre actionnaire ou votre conjoint vous représentera à l'Assemblée.

- Il vous suffit d'indiquer le nom, le prénom usuel et l'adresse puis de dater et signer le formulaire sans le remplir [2].
- Le formulaire devra ensuite être remis à votre mandataire ou adressé à la société.

La signature de l'actionnaire

Ce formulaire doit comporter la signature de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire. Dans ce cas, il y a lieu de mentionner les nom, prénom et qualité de ce représentant

Extrait du Code de Commerce :

Art. L. 225-107 : *Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.*

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixées par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.